



Huitième Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

Composition de la Délégation suisse

Vu la proposition de DFEP du 23 janvier 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Délégation suisse à la Huitième Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement se compose comme suit:

| | |
|---|---|
| M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart, Chef de la délégation (présence partielle) | Directeur de l'OFAEE |
| M. le Ministre J.-D. Gerber (suppléant du Chef de délégation) | Chef du Service du développement de l'OFAEE |
| M. H. Gattiker | Conseiller d'Ambassade, Ambassade suisse à Santa Fe de Bogotà (débat général) |
| Mme R. Flint | Conseiller d'Ambassade près la Délégation suisse à Genève (politique générale, "good governance") |
| M. S. Flückiger | Collaborateur diplomatique, OFAEE, (endettement, finances) |
| M. H. Schmid | Fonctionnaire scientifique, DFAE/DDA (pays les moins avancés, coopération économique entre les pays en développement) |
| Mme F. Bernard | Fonctionnaire scientifique, OFAEE, (commerce, services) |
| M. B. Heggli | Fonctionnaire scientifique, OFAEE, Service des investissements internationaux |
| Mme D. Petter | Collaboratrice diplomatique, DFAE/DOI questions institutionnelles) |

Le DFEP examine la possibilité de réduire à 7 au lieu de 9 le nombre des membres de la délégation.

- EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 MINISTERO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA
1. La délégation suisse suivra les lignes directrices décrites dans l'annexe 2 de cette proposition.
2. La Chancellerie fédérale est chargée de l'établissement des pouvoirs pour les personnes mentionnées sous le point 1.

Pour extrait conforme,

Au Conseil fédéral

Murales Müller

Conférence des Nations Unies
 sur le Commerce et le Développement
 CNUCED VIII

1. Introduction

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) est un organe de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été créée en 1964 pour renforcer la coopération économique entre pays développés et pays en développement (PED). La Suisse y a participé à part entière depuis sa création. La Conférence, qui comprend désormais 77 membres, se réunit en principe tous les quatre ans.

La huitième session de la Conférence se tiendra à Cartagena de Indias (Colombie) du 8 au 25 février 1982 et sera précédée d'une réunion de représentants à haut niveau les 6 et 7 février.

L'ordre du jour de la Conférence (annexé) comporte trois thèmes horizontaux. Au début traditionnel sur l'interdépendance entre les politiques commerciales, financières et monétaires viennent s'ajouter deux thèmes récents: le développement durable et la bonne gouvernance des affaires publiques.

Dans les trois thèmes horizontaux, l'ordre du jour comprend cinq thèmes sectoriels: les ressources pour le développement, le commerce international, la technologie, les services et les transports de base.

Il résulte du processus préparatoire de la Conférence, que les questions contractuelles, soulevées par explicitement à l'ordre du jour, seront traitées de façon prioritaire dans le bilan de la CNUCED VIII.

| Protokollauszug an: | | | | |
|---|------|----------|------|-------|
| <input checked="" type="checkbox"/> ohne / <input type="checkbox"/> mit Beilage | | | | |
| L.V. | z.K. | Dep. | Anz. | Akten |
| | X | EDA | 8 | - |
| | X | EDI | 5 | - |
| | | EJPD | | |
| | | EMD | | |
| | X | EFD | 7 | - |
| | X | EVD | 10 | - |
| | | EVED | | |
| | X | BK | 1 | - |
| | X | EFK | 2 | - |
| | X | Fin.Del. | 2 | - |



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

2510.1

Berne, le 20 janvier 1992

Au Conseil fédéral

8ème Session de la Conférence des Nations
 Unies sur le Commerce et le Développement
 (CNUCED VIII)

1. Introduction

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) est un organe de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été créée en 1964 pour renforcer la coopération économique entre pays développés et pays en développement (PED). La Suisse en est membre à part entière depuis sa création. La Conférence, qui comprend désormais 171 membres, se réunit en principe tous les quatre ans.¹

La Huitième session de la Conférence se tiendra à Cartagena de Indias (Colombie) du 8 au 25 février 1992 et sera précédée d'une réunion de représentants à haut niveau les 6 et 7 février.

L'ordre du jour de la Conférence (annexé) comporte trois *thèmes horizontaux*. Au débat traditionnel sur l'interdépendance entre les politiques commerciales, financières et monétaires viennent s'ajouter deux thèmes récents: le développement durable et la bonne gestion des affaires publiques.

Hormis ces trois thèmes horizontaux, l'ordre du jour comprend cinq *thèmes sectoriels*: les ressources pour le développement, le commerce international, la technologie, les services et les produits de base.

Il résulte du processus préparatoire de la Conférence, que les *questions institutionnelles*, bien que ne figurant pas explicitement à l'ordre du jour, seront traitées de façon prioritaire dans les débats de la CNUCED VIII.

La Suisse s'est intéressée aux travaux de la CNUCED en raison de l'étendue de ses relations économiques et commerciales avec les PED (en tant que groupe, il demeure notre deuxième

1. CNUCED I (Genève, 1964), CNUCED II (New-Dehli, 1968), CNUCED III (Santiago, 1972), CNUCED IV (Nairobi, 1976), CNUCED V (Manille, 1979), CNUCED VI (Belgrade, 1983), CNUCED VII (Genève, 1987)

partenaire commercial²). Cependant depuis la CNUCED VII, voire même avant, l'institution a semblé s'essouffler et bon nombre de pays en développement ont commencé à s'en détourner.

La CNUCED VIII tombe à un moment à la fois désavantageux et avantageux:

- désavantageux, parce qu'elle se tiendra lors des discussions finales de l'Uruguay Round et 4 mois avant la réunion internationale mammouth sur l'environnement et le développement à Rio. Il est donc prévisible que les thèmes commerce - développement - environnement ne pourront être traités sérieusement à Cartagène, les participants voulant garder leurs atouts pour les deux autres négociations jugées comme plus importantes;
- avantageux, parce qu'elle se situe à un moment où les relations Nord - Sud sont en redéfinition à la suite de la désintégration de l'Union soviétique et de l'effondrement de la philosophie du communisme. La CNUCED pourrait être le forum idéal pour analyser - dans un nouvel esprit de coopération non-idéologique - les problèmes de la coopération internationale en général et les relations Nord - Sud en particulier.

Pour ces raisons il est peu probable que les sujets de substance apporteront de nouveaux éléments à Cartagène. Cependant la discussion institutionnelle pourra constituer un élément essentiel et ceci d'un point de vue politique et de substance:

- politiquement, il est important de démontrer aux pays en développement que nous sommes prêts à intensifier notre collaboration avec eux et que nous sommes conscients que leur nouvelle politique d'ouverture vers le monde ouvre de nouvelles perspectives à une collaboration Nord - Sud;
- au point de vue substance, l'organisation d'un dialogue Nord - Sud sur une base analytique est essentielle pour l'intégration des pays en développement. La CNUCED est une organisation privilégiée de dialogue entre les pays en développement et les pays industrialisés en vue d'un consensus sur les grandes lignes de la coopération économique multilatérale. L'absence de mandat de négociation au sens étroit devrait permettre un dialogue ouvert et donne à la Suisse une plate-forme idéale pour recréer des alliances des petits pays en faveur d'un système multilatéral contractuel - seule garantie durable contre les rapports de force.

Pour la Suisse aussi, l'objectif principal de la Conférence, réside dès lors dans la réforme institutionnelle de la CNUCED. Cela ne sera cependant pas suffisant pour assurer le succès de la Conférence. La promotion d'un ou deux thèmes de réflexion nouveaux au niveau de la substance, qu'il est encore difficile de cerner, en raison de l'absence de priorités fixées par les 77, est également primordiale.

2. En 1990, les importations de la Suisse en provenance des PED ont représenté 10.2% de nos importations totales, et 16.3% de nos exportations ont été dirigés vers ces pays, contre respectivement 7.2% et 4.7% avec les pays de l'AELE. En outre la Suisse est le deuxième importateur mondial, par tête d'habitant, de produits manufacturés en provenance de PED.

Les positions sectorielles présentées en annexe 2 tendent à situer la CNUCED VIII dans le contexte économique et politique actuel et passent en revue les différents points qui y seront traités. Nous soumettons simultanément à votre approbation les positions que nous nous proposons d'adopter respectivement sur chacun des principaux points.

2. Délégation suisse

La structure de la Conférence est la suivante: un organe plénier et deux comités de session. Le cas échéant, des groupes de négociation sectoriels siégeront séparément et de façon parallèle.

Nous vous proposons d'approuver la délégation suisse comme suit:

| | |
|---|---|
| M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart, Chef de la délégation (présence partielle) | Directeur de l'OFAEE |
| M. le Ministre J.-D. Gerber (suppléant du Chef de délégation) | Chef du Service du développement de l'OFAEE |
| M. K. Weber | Chef du Service juridique de l'OFAEE (pratiques commerciales restrictives, technologie, investissements) |
| M. Ch. Häberli | Chef de section, OFAEE (développement durable, produits de base) |
| M. S. Flückiger | Collaborateur diplomatique, OFAEE (endettement, finances) |
| Mme F. Bernard | Fonctionnaire scientifique, OFAEE (commerce, service) |
| M. H. Schmid | Fonctionnaire scientifique, DFAE/DDA (pays les moins avancés, coopération économique entre les pays en développement) |
| Mme D. Petter | Collaboratrice diplomatique, DFAE/DOI (questions institutionnelles) |
| Mme R. Flint | Conseiller d'Ambassade près la Délégation suisse à Genève (politique générale, "good governance") |
| Un membre de l'Ambassade de Suisse à Santa Fe de Bogota (débat général) | |

Cette délégation constituera le noyau de la représentation suisse à la CNUCED VIII. Elle pourra faire appel à des spécialistes de l'administration pour la compléter. Cette autorisation, qui ne sera utilisée qu'en cas de besoin absolu, est d'autant plus nécessaire que nous nous sommes limités à vous proposer une délégation très restreinte. En effet, lors des CNUCED précédentes, la délégation suisse était plus étoffée. A titre de comparaison, les pays nordiques se feront représenter à Cartagena par deux fois plus de délégués.

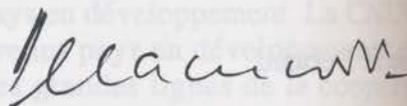
3. Consultation des Offices

Les services compétents du DFAE (Direction pour la coopération au développement et l'aide humanitaire, Service économique et financier, Direction des organisations internationales) et du DFI (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) ont été consultés et ont exprimé leur accord avec cette proposition. Le DFF (Administration fédérale des finances) propose que la délégation suisse soit réduite à sept personnes (sans compter le chef de délégation et le représentant de l'Ambassade à Bogota).

4. Proposition

Nous vous proposons d'approuver le projet de décision annexé.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



2. En 1980, les importations de la Suisse en provenance des pays en développement ont augmenté de 10,3% (contre 10,1% en 1979) et de 16,3% de nos exportations ont été dirigées vers ces pays (contre 15,1% en 1979). Les pays de l'A.E.C. En outre, le bilan en ce domaine import-export est positif, par suite d'importations de produits manufacturés en provenance de l'ECU.

Annexes:

1. Dispositif de décision
2. Positions de substance
3. Communiqué de presse (a/f, suivra)

Va pour co-rapport à:

- DFAE
- DFF
- DFI

Extrait du Procès-verbal à:

- Chancellerie fédérale, pour exécution (2)
- DFEP 10 (SG 2, OFAEE 8)
- DFAE 6 (SG 2, DDA 2, DOI 1, SEF 1)
- DFF 2 (SG 1, AFF 1)
- DFI 2 (SG 1, OFEFP 1)

Huitième Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

Composition de la Délégation suisse

Vu la proposition du DFEP du 20 janvier 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Délégation suisse à la Huitième Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement se compose comme suit:

| | |
|---|---|
| M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart, Chef de la délégation (présence partielle) | Directeur de l'OFAEE |
| M. le Ministre J.-D. Gerber (suppléant du Chef de délégation) | Chef du Service du développement de l'OFAEE |
| M. K. Weber | Chef du Service juridique de l'OFAEE (pratiques commerciales restrictives, technologie, investissements) |
| M. Ch. Häberli | Chef de section, OFAEE (développement durable, produits de base) |
| M. S. Flückiger | Collaborateur diplomatique, OFAEE (endettement, finances) |
| Mme F. Bernard | Fonctionnaire scientifique, OFAEE (commerce, service) |
| M. H. Schmid | Fonctionnaire scientifique, DFAE/DDA (pays les moins avancés, coopération économique entre les pays en développement) |
| Mme D. Petter | Collaboratrice diplomatique, DFAE/DOI (questions institutionnelles) |

Mme R. Flint

Conseiller d'Ambassade près la Délégation suisse à Genève (politique générale, "good governance")

Un membre de l'Ambassade de Suisse à Santa Fe de Bogota (débat général)

2. La délégation suisse suivra les lignes directrices décrites dans l'annexe 2 de cette proposition.
3. La Chancellerie fédérale est chargée de l'établissement des pouvoirs pour les personnes mentionnées sous le point 1.

Pour extrait conforme,

Annexe 2

Positions de substance

1. Contexte économique et politique

1.1. Contexte économique

Alors que la CNUCED VII se déroulait dans l'euphorie de la reprise économique mondiale, la CNUCED VIII arrive à un moment difficile pour l'économie de presque tous les pays qui font face à un ralentissement de la croissance économique et une augmentation du taux de chômage. Au moment de la CNUCED VIII, l'on pourrait cependant assister à une timide reprise de la croissance, car les données fondamentales de l'économie, qui avaient permis huit années d'expansion jusqu'à l'été dernier, ont été préservées, voire renforcées. Ainsi, des progrès ont été réalisés en ce qui concerne les trois éléments macro-économiques qui jouent un rôle majeur dans la stabilité et la confiance, à savoir la crédibilité des politiques monétaires, la discipline budgétaire et les équilibres des balances de paiement.

Les pays en développement n'ont en règle générale pas été épargnés par les conséquences du ralentissement de l'économie mondiale. La situation économique s'est aggravée dans la plupart de ces pays, en raison du ralentissement de la demande dans les grands pays industriels, d'une baisse persistante du prix des produits de base et d'une intensification des pressions inflationnistes intérieures.

En outre, depuis la CNUCED VII, de nombreux pays en développement, notamment latino-américains, se sont lancés dans de vastes programmes de réformes en vue de libéraliser leurs économies dont les effets positifs ne se font cependant pas encore sentir. Des accords de libre-échange et de coopération régionale sont négociés entre les pays latino-américains et avec leur grand voisin; dans d'autres continents aussi l'ouverture et l'intégration régionale l'emportent sur les stratégies nationales et protectionnistes d'antan.

Autre expression de cet effort d'intégration: la participation au Cycle d'Uruguay. Sans nul doute les résultats du Round détermineront et influenceront la rapidité avec laquelle les pays en développement s'intégreront dans le système économique international. Notons dans ce contexte que, durant les dernières années, nombre de pays en développement sont devenus membres du GATT ou sont en train de le devenir. De plus, si les négociations d'Uruguay débouchent sur un accord satisfaisant, les perspectives qui s'offrent aux pays en développement s'en trouveront considérablement améliorées. Malheureusement l'attente des résultats contribue à nourrir un climat d'incertitude et de flottement dans lequel la CNUCED VIII aura de la peine à évaluer.

Une caractéristique que nous mentionnions il y a quatre ans déjà lors de la CNUCED VII est malheureusement toujours présente: l'accroissement de l'écart entre les pays les plus pauvres, c'est-à-dire essentiellement d'Afrique sub-saharienne, et les autres. Les pays africains sont presque tous tributaires des exportations de produits de base. La chute des

prix des produits de base non pétroliers, notamment le cacao et le café, a fortement contribué au déclin de leur revenu réel.

Cependant, ces facteurs exogènes ne peuvent à eux seuls expliquer l'accroissement de ce fossé. Mentionnons à titre d'exemple l'insécurité politique qui continue à déstabiliser le continent africain et la corrélation entre l'intensité de la croissance économique et le degré de libéralisation des échanges. Le retard que les pays africains ont pris dans l'adoption de politiques d'ajustement structurel par rapport aux autres pays en développement explique donc également cette vulnérabilité et la détérioration de leur situation.

1.2. Contexte politique

La CNUCED VIII constitue la première conférence économique internationale depuis le démantèlement des frontières de l'Est et la libéralisation politique des pays d'Europe centrale et orientale. Du point de vue des pays en développement, cette métamorphose de l'échiquier politique a des répercussions importantes; ainsi, le vent de l'Est s'est également mis à souffler au Sud. Certains pays en développement qui s'étaient alignés sur la politique soviétique ont également été emportés dans la vague de libéralisation politique et subissent du même coup la cessation de l'aide soviétique.

L'accueil enthousiaste que les pays occidentaux ont réservé aux pays d'Europe centrale et orientale a également inquiété les pays en développement qui se sont interrogés sur la place qu'ils allaient avoir dans cette nouvelle configuration politique. Ils ont réitéré leur crainte de voir un détournement de l'aide publique, des investissements privés et des échanges en provenance des pays industrialisés vers les pays d'Europe centrale et orientale, au détriment des pays en développement.

Enfin, le contexte politique est propice à des réformes soutenues de part et d'autre. La fin de la guerre froide a également introduit des éléments positifs dans le dialogue entre pays en développement et pays industrialisés dans l'enceinte de la CNUCED. A cet égard, l'invitation de la Suisse avec d'autres pays extérieurs au groupe des 77 comme observateurs à la Réunion ministérielle préparatoire du groupe des 77 à Téhéran en est une expression formelle. C'est la première fois dans l'histoire de la CNUCED que des pays membres du groupe B étaient appelés à participer à cette réunion.

Il y a donc une volonté de la part de certains pays en développement de secouer les institutions dans lesquelles ils formulent leurs revendications. Cette volonté se manifeste dans l'initiative du groupe latino-américain, qui vise à réformer la CNUCED sur le plan institutionnel pour en faire une organisation plus pragmatique et moins empreinte d'idéologie. Tous les pays en développement n'adhèrent pas à ce courant de réforme, tout comme les pays industrialisés n'y sont pas unanimement réceptifs. Mais dans la mesure où peu de pays y restent indifférents, les débats sur les questions institutionnelles nourriront vraisemblablement la majeure partie des discussions à la CNUCED VIII.

Indépendamment de leurs résultats, les débats sur les questions institutionnelles ne peuvent assurer à eux seuls le succès de la Conférence. Celle-ci doit également faire émerger un ou

deux sujets de substance. Or, la réunion ministérielle de Téhéran n'a pas révélé la capacité des pays en développement à se fixer des priorités ou se concentrer sur un ou deux thèmes spécifiques.

Les "documents finals de Téhéran", issus de la Ministérielle des 77, constituent un document hybride. Si la première partie, dont les latino-américains sont les principaux auteurs, confirme le changement dans le dialogue entre pays en développement et pays industrialisés (démocratie, droits de l'homme, responsabilité principale des pays en développement pour leur développement), sa deuxième partie, "la plateforme substantielle des 77", déçoit par son ton rébarbatif et son absence d'originalité. Les 77 y dressent une liste de revendications sans y fixer de priorités. Les documents de Téhéran démontrent à l'évidence que le courant des réformes n'a pas encore atteint l'ensemble des pays en développement et que des efforts restent à faire.

S'il ressort de ces réunions préparatoires que le groupe des 77 est plutôt divisé, l'on ne peut pas non plus déceler une unité parfaite parmi les grands pays industrialisés dont les prises de position sont souvent diffuses. Certains contemplent de manière satisfaite le marasme qui caractérise la CNUCED: d'autres, comme la Suisse, sont prêts à lui accorder une chance. Les Etats-Unis et le Canada, qui continuent à mettre l'accent sur les responsabilités quasi exclusives des pays en développement et qui se contentent de souligner les mérites de la "bonne gestion" en tant que remèdes aux problèmes des pays en développement, demeurent plutôt sceptiques quant au succès de la Conférence. Les autres membres du groupe B perçoivent les choses de manière un peu plus différenciée en accordant à la CNUCED cette ultime manche. Un accord sur les questions institutionnelles et le lancement de quelques idées nouvelles sur le plan sectoriel sont dès lors essentiels.

2. Les thèmes horizontaux: l'interdépendance, le développement durable et la bonne gestion

Ce jargon "cnuvédien" décrit respectivement, l'interaction entre politiques commerciales, financières et monétaires (interdépendance), la compatibilité entre l'efficacité économique, l'équité sociale et l'équilibre écologique (le développement durable), et enfin, la transparence, la prévisibilité, l'efficacité et la capacité de rendre compte dans la conduite des affaires politiques et économiques du pays (la bonne gestion).

La Suisse suit de près le débat traditionnel sur l'interdépendance, en ce qu'elle lui reconnaît une fonction de baromètre pour mesurer l'atmosphère de la négociation économique internationale. Contrairement aux institutions spécialisées (FMI, BIRD, GATT), la CNUCED peut jouer un rôle "horizontal" en abordant les sujets de manière interdépendante. La Suisse continuera à réitérer à Cartagène la nécessité d'améliorer et d'institutionnaliser la collaboration entre le GATT et les institutions de Bretton Woods en vue d'accroître la cohérence des politiques économiques, financières et monétaires au niveau national et international.

Pour ce qui est du développement durable le thème ne réserve aucun rebondissement pour Cartagène. Les débats seront quelque peu vidés de leur substance en raison de la proximité de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement qui se tiendra à Rio de Janeiro 4 mois plus tard et qui vole le spectacle à la CNUCED. La position que la Suisse adoptera à Cartagène sur ce point sera d'ailleurs largement calquée sur celle qui est en train d'être élaborée pour la Conférence de Rio.

Le troisième thème horizontal, celui de la bonne gestion ("good governance"), constituera un cheval de bataille des pays industrialisés qui chercheront à axer le débat sur l'étude des politiques nationales, du secteur privé, des rôles respectifs du secteur public et du secteur privé, ainsi que sur l'épargne, les investissements étrangers directs et une allocation optimale des ressources. Tout en soutenant cette direction des débats, la Suisse veillera néanmoins à adopter une approche plus équilibrée. En effet, les pays industrialisés ont également leur part de responsabilités dans la bonne gestion, par exemple en luttant contre des attitudes protectionnistes.

Deux autres thèmes mériteraient aussi d'être traités de manière horizontale, dans la mesure du possible.

- Même si nous favorisons l'établissement d'un système économique international unique (défini par le GATT et le FMI) nous ne nions pas pour autant la diversité des pays en développement. Tout au contraire, la Suisse est de l'avis que l'on devrait tendre à intégrer sous chaque rubrique concernant les mesures à prendre au niveau national, une distinction systématique entre pays à revenu moyen et pays à bas revenu. Les politiques nationales réalisables sont différentes dans ces deux cas, et nous avons toujours insisté sur la nécessité de ne pas traiter tous les pays en développement de la même manière.
- La coopération économique entre pays en développement (ECDC), qui devient lentement un objectif avec un potentiel réel pour les pays en développement, devrait être examinée systématiquement afin de faire ressortir les obstacles actuels et les mesures nécessaires pour promouvoir cette forme de coopération.

3. Questions institutionnelles

C'est la question la plus importante de cette Conférence. Dernière arrivée sur la table, elle constituera vraisemblablement le thème majeur de la CNUCED VIII. Née d'une initiative du groupe latino-américain, l'idée de réformer la CNUCED a été accueillie avec intérêt par la Suisse et d'autres pays industrialisés. Hormis les pays latino-américains qui cherchent à promouvoir leur initiative, les pays asiatiques et africains demeurent prudents.

Indépendamment des divergences, le débat demeure cantonné dans un certain nombre de paramètres: tandis que pour les uns le mandat tripartite de la CNUCED (analyse, négociation, coopération technique) demeure sacro-saint et immuable, certains pays industrialisés

élimineraient volontiers l'élément de négociation. Nous pensons cependant qu'il est politiquement irréaliste de modifier le mandat. Deuxièmement, l'exercice doit tenir compte de la possibilité d'une future Organisation internationale ou multilatérale du commerce (OIC ou OMC) dont la conception et la négociation relèvent de la compétence du GATT. Enfin, la réforme est circonscrite dans celle plus vaste de la revitalisation et de la restructuration du système des Nations Unies dans les domaines économique et social. Il est donc exclu de s'attendre à une métamorphose structurelle immédiate de la CNUCED. Si réformes il y a, celles-ci se situeront essentiellement au niveau des méthodes de travail.

Une fois ces paramètres établis, la marge de manoeuvre demeure toutefois large, avec son potentiel de sources de discordes. Si l'on réserve un pouvoir de négociation à la CNUCED, pays en développement et pays industrialisés ont une vision opposée du contenu et de la forme de ces négociations.

Les pays industrialisés souhaiteraient réduire le rôle de négociation de la CNUCED en sélectionnant davantage les sujets à négocier. Les pays en développement commencent à s'y résigner quelque peu. Il s'agirait de doter la CNUCED d'un pouvoir de négociation ad hoc qui serait déterminé en fonction des domaines de compétence spécifique de la CNUCED. La "résolution" ou la "décision" serait réservée exclusivement aux sujets ayant suffisamment mûri au cours des débats. Les autres discussions pourraient aisément faire l'objet de conclusions du Président ou plus simplement d'un rapport. Sans vouloir abandonner complètement le système des groupes, la majorité du groupe B dont la Suisse ainsi que les Latino-américains préconisent son assouplissement, pour permettre une concertation fondée sur des intérêts économiques communs. Enfin, la participation aux débats d'acteurs non-gouvernementaux, notamment du secteur privé, est désormais unanimement souhaitée ou du moins tolérée.

Dans certains cas, les pays en développement souhaiteraient rehausser le pouvoir de négociation de la CNUCED en étendant son pouvoir à la négociation d'accords spécifiques. Ils souhaiteraient la doter de davantage d'influence formelle sur d'autres fora internationaux, idée à laquelle la Suisse s'oppose. Et surtout ils souhaiteraient investir la CNUCED d'une responsabilité dans le suivi de certaines décisions prises à la CNUCED et ailleurs. Cette organisation n'étant ni un accord ni un organe supranational, nous considérons des propositions allant dans ce sens avec circonspection.

L'aspect négociation oppose donc pays en développement et pays de l'OCDE, et risque d'être un des points les plus difficiles à résoudre à Cartagène. Les divergences sont toutefois moins grandes sur les deux autres éléments du mandat: l'analyse et la coopération technique.

Les pays en développement et pays industrialisés paraissent s'entendre pour rehausser la compétence de la CNUCED dans le domaine de l'analyse, mais pour des fins sans doute différentes. Pour les pays du groupe B, il s'agirait d'améliorer la qualité de l'analyse avant tout pour que le travail de la CNUCED puisse servir de référence sûre, pour tous ses membres, pays industrialisés y compris, en vue de nourrir la réflexion sur le développement et d'assister les gouvernements dans la formulation de leur politique nationale et la coordination de leurs politiques de développement sur le plan international.

Les 77 quant à eux, ne mentionnent tout simplement pas la nécessité d'améliorer la qualité de l'analyse. La plateforme des 77 se borne à rappeler les domaines d'analyse et le rôle de la CNUCED dans la formulation de stratégies à long terme, sans remettre en question la qualité même des travaux de la CNUCED. Il y est toutefois fait mention de l'indépendance du Secrétariat de la CNUCED, ce qui facilitera la possibilité de rallier les pays en développement à la conception du groupe B, si celui-ci arrive à leur démontrer qu'une plus grande objectivité dans les travaux d'analyse du secrétariat amènerait les pays industrialisés à se référer plus systématiquement à ces travaux dans la formulation de leur politique nationale.

Enfin, dans le domaine de la coopération technique, les divergences entre pays en développement et pays industrialisés sont encore moins grandes. Ce qui distingue principalement l'optique des pays industrialisés de celle des 77, c'est que les premiers estiment que la coopération technique devrait être renforcée là où la CNUCED jouit d'une compétence analytique et d'un avantage comparatif. La coopération technique devrait donc être un produit de cette analyse. Les 77 admettent volontiers la nécessité de renforcer les liens et l'apport réciproque entre l'analyse et la coopération technique, mais ceci implique qu'ils conçoivent les deux de manière indépendante.

En bref, il ressort des propositions de différents membres du groupe B que ceux-ci souhaiteraient transformer la CNUCED en une OCDE mondiale, du moins dans sa fonction analytique, ses méthodes de travail et le rôle réservé au Secrétariat. La Suisse se rallie entièrement à cette philosophie.

4. Les cinq sujets sectoriels

4.1. Ressources pour le développement (dette, aide publique au développement, flux privés)

La Suisse pense qu'il ne faut pas anticiper la prise de décision sur des mesures spécifiques, afin de ne pas usurper les compétences du FMI, du Club de Paris et de la Banque mondiale dans ce domaine. Cette réserve ne prive pas nécessairement le débat de tout intérêt. Contrairement aux USA, la Suisse (et d'autres pays européens) acceptent d'aborder le problème de l'endettement international à la CNUCED, sans toutefois vouloir en négocier l'issue.

La Conférence sera mise à profit pour faire le point de la situation en matière d'endettement. Depuis la CNUCED VII, de nombreux progrès ont été accomplis, et la situation de certains pays endettés s'est considérablement améliorée: le taux de croissance de la dette extérieure des pays en développement a ralenti, quelques pays latino-américains ont retrouvé une place sur le marché des capitaux. Un certain nombre de pays ont également enregistré un accroissement de leur épargne nationale, corroboré par un retour des capitaux en fuite.

Les principaux éléments du débat qui aura lieu à Cartagène s'inscrivent dans une résolution adoptée lors du dernier Conseil d'automne. Celle-ci préconise un renforcement de la stratégie internationale de la dette et énumère les sphères d'intervention sur lesquelles la Conférence devrait se pencher. Cette liste est relativement peu équilibrée en ce qu'elle met l'accent sur les mesures à adopter par les pays industrialisés en vue de réduire le volume de la dette et d'améliorer l'environnement économique international; seul un alinéa est consacré aux efforts que doivent entreprendre les pays en développement dans la gestion de leur propre économie.

Parmi les mesures à adopter par les pays industrialisés, la résolution se réfère à la Déclaration du Sommet économique de Londres du G7 en faveur des pays à revenu inférieur; elle préconise l'adoption de mesures adéquates pour les pays fortement endettés à revenu moyen ainsi que l'extension de l'initiative Brady à d'autres pays, et enfin la mise en oeuvre du Programme d'Action en faveur des pays les moins avancés (PMA) dans les années 90, adopté à Paris en 1990. La Suisse est de l'avis qu'une réduction importante du fardeau de la dette améliorerait sensiblement les chances d'un développement économique des pays du Tiers Monde. Elle fera valoir qu'une réduction de la dette favorisera l'intégration des pays en développement dans le système financier international. Dans ses prises de position, elle s'engagera à cet effet. Cependant, il est à souhaiter que les pays en développement n'insisteront pas sur les revendications extravagantes et irréalistes qui sont formulées dans la plateforme de Téhéran, telles que l'établissement d'un fonds affecté au financement de la dette internationale.

La Conférence ne se penchera vraisemblablement pas sur le détail des mesures revendiquées par les pays en développement, ni d'ailleurs sur l'adoption d'une stratégie globale. En effet les pays industrialisés continuent à prôner l'approche cas par cas. Si l'atmosphère venait à se tendre dans la négociation entre certains membres du groupe B et les 77, la Suisse serait disposée à jouer un rôle actif de médiateur, les mesures adoptées récemment (en octobre 1990 et mars 1991) par notre pays dans le domaine de la dette le lui permettant.

Hormis la question de la dette, il est probable que la question du volume de l'aide publique (APD) soit soulevée. La Suisse n'a jamais souscrit à l'objectif international qui fixe le niveau d'APD à 0.7% du PNB annuel des pays donateurs. Elle est cependant décidée à accroître progressivement le volume de son APD en vue de se rapprocher de la moyenne de celle des autres pays de l'OCDE.

Enfin, la Suisse continuera à promouvoir un engagement accru des ressources privées sous forme d'investissements productifs, comme en témoigne son soutien à l'Agence multilatérale de garantie des investissements (AMGI), dont elle est membre.

4.2. Commerce international

Il est, à l'heure actuelle, vain de n'imaginer qu'un scénario unique.

Les négociations de l'Uruguay Round entretenant le suspense au-delà du mois de février 1992, les débats à Cartagène sur les sujets qui s'y apparentent risquent d'être bien creux.

L'on peut donc s'attendre à ce que les résultats de la CNUCED VIII sur les thèmes commerciaux se contenteront de réitérer la responsabilité partagée de tous les pays dans le maintien et le renforcement d'un régime d'échanges ouvert, contractuel et multilatéral.

De plus, les pays en développement essayeront de faire entériner certaines propositions en leur faveur à l'adresse des négociateurs au GATT en espérant ainsi faire pression sur ceux-ci. La Suisse veillera à ce que les débats de l'Uruguay Round ne soient pas préjugés par les résultats de la CNUCED VIII.

Dans l'état actuel du processus préparatoire de la Conférence, il demeure toutefois difficile de cerner l'axe principal du débat: la plateforme des 77, tout comme l'avant-projet du Secrétariat traitent pêle-mêle sous la rubrique du commerce international, d'une part du protectionnisme, de l'ajustement structurel et des réformes de politiques commerciales, d'autre part de l'environnement et du commerce. L'on trouve également sous le même chapeau l'amélioration du cadre commercial international dans les années 90 ainsi que l'efficacité du commerce international. Beaucoup de sujets sont ou ont été discutés dans le cadre de l'Uruguay Round. Pour ses prises de position la délégation suisse s'inspirera des différents mandats que le Conseil fédéral a approuvés pour les négociations au GATT.

Les pays en développement inviteront également les pays industrialisés à renouveler, stabiliser, simplifier et étendre leurs schémas de préférences. Si la Suisse continue à préserver une grande transparence et demeure très libérale dans l'application de son schéma de préférences tarifaires tant au niveau des produits qui y sont couverts qu'au niveau des pays qui y sont éligibles, il n'est pas exclu de modifier notre politique dans le futur pour tenir compte de la diversité croissante entre pays en développement. Une telle mesure s'inscrirait dans notre politique plus large et constante qui vise à encourager l'intégration des pays en développement dans le système commercial multilatéral.

En ce qui concerne le sous-thème "environnement et commerce", les pays en développement réfutent l'idée de recourir à des mesures commerciales dans un but écologique. Ils craignent que ces mesures ne constituent un moyen pervers à des desseins purement protectionnistes, ce en quoi ils n'ont pas entièrement tort. Ceci dit, il est exclu que les pays développés confient un quelconque pouvoir opérationnel à la CNUCED dans ce domaine à ce stade. Toutefois, la Suisse pourrait se déclarer favorable à ce que la CNUCED reprenne une partie du suivi de la Conférence des Nations Unies sur l'environnement et le développement (UNCED) qui se tiendra à Rio de Janeiro en été 1992. En effet, l'on peut raisonnablement supposer que l'UNCED adoptera un programme de recherche de solutions à des conflits entre "commerce" et "développement".

Enfin, en dehors des thèmes traditionnels qui sont traités sous la rubrique commerce, il y a l'espoir de voir éclore une nouvelle idée sous le couvert du sous-thème "efficacité dans le commerce international". Il s'agirait essentiellement d'étudier la possibilité de simplifier et d'uniformiser tous les traitements d'informations liés à la commercialisation d'un produit et d'ériger un système d'échanges électroniques de données au niveau mondial, auquel les pays en développement et les pays d'Europe centrale et de l'Est auraient évidemment accès. Ce serait un moyen pratique d'intégrer ces pays dans les réseaux d'informations, donc de commercialisation, qui existent actuellement mais auxquels ils n'ont pas accès pour des raisons d'ordre

financier et/ou technologique. Le Secrétariat de la CNUCED propose de lancer, à l'occasion de la CNUCED VIII, l'idée d'une conférence internationale qui traiterait de l'infrastructure globale et de l'efficacité du commerce, en identifiant les besoins des pays en développement en infrastructure et en technologie, pour accéder à de nouveaux domaines. Cette initiative mérite d'être suivie de près. S'il s'avère qu'elle réussit à rallier un certain nombre de pays industrialisés importants, la Suisse serait disposée à la soutenir de manière active.

4.3. La technologie

L'absence de référence au parachèvement du Code de conduite sur le transfert de technologie dans la plateforme de Téhéran et l'avant-projet du Secrétariat semblent confirmer que les pays en développement ont renoncé à finaliser le Code dans sa forme actuelle. Cependant, les pays en développement poursuivent toujours l'idée de créer un cadre global de principes et de règles en vue de promouvoir le transfert international de technologie. Dans ce contexte la Suisse, qui avait assumé le rôle de coordonnateur du groupe B dans les négociations sur le Code, pourrait continuer à jouer un rôle utile.

Le reste des revendications formulées dans la plateforme des 77 relève de la pure utopie. Aussi, toute requête qui entraverait la protection de la propriété intellectuelle s'opposerait à une fin de non-recevoir de la part des pays développés, qui réservent cette compétence au GATT et à l'OMPI.

Contrairement à quelques pays développés, la Suisse n'est pas viscéralement opposée à envisager la mise à disposition de ressources supplémentaires dans le domaine technologique, à condition qu'elles soient affectées à un programme cohérent de coopération technique. La Suisse cherchera à promouvoir le commerce des technologies en encourageant les investissements étrangers directs et la coopération entre entreprises sous forme de "joint-ventures" et autres accords de collaboration (par exemple accords de licence). Elle rappellera en outre aux pays en développement que pour stimuler l'innovation technologique, il leur incombe avant tout de créer un cadre politique, économique et légal favorable à l'épanouissement de l'entreprise privée ainsi que d'adopter une législation protégeant la propriété intellectuelle de façon adéquate.

La Suisse s'opposera à toute tentative visant à obliger les détenteurs de technologies à mettre celles-ci à disposition des pays en développement à des conditions de faveur. Il est en effet impensable pour un Etat comme la Suisse d'intervenir auprès d'entreprises propriétaires de technologies, pour leur en imposer la vente à rabais. Une telle atteinte à la propriété d'autrui découragerait la recherche et nuirait sérieusement au développement de nouvelles technologies.

4.4. Les services

La Suisse reconnaît le rôle que joue la CNUCED dans le domaine des services pour rallier les pays en développement à des perspectives plus réalistes, en les encourageant à développer des stratégies au niveau national en vue de formuler des politiques globales favorables à la

concurrency. Les efforts poursuivis par la CNUCED dans les domaines des transports maritimes et des assurances, notamment sous forme d'assistance technique, sont également à saluer. En revanche, la Suisse regrette que la plupart des propositions soumises par les pays en développement soient teintées de dirigisme et s'adressent principalement aux pays industrialisés. Dans ses prises de position, la Suisse s'en tiendra aux instructions données par le Conseil fédéral dans le cadre de l'Uruguay Round. En particulier, elle fera valoir que pour assurer un paquet de libéralisation effective dans le domaine des services il importe que tous les participants, y inclus les pays en développement, prennent des engagements initiaux substantiels.

4.5. Les produits de base

Si la CNUCED a effectivement servi de catalyseur à la conclusion d'un certain nombre d'accords de produits de base coiffés par le Fonds commun, cette coupole repose désormais sur une couronne bien édentée. Le système mis en place s'est rapidement lézardé parce que la plupart des accords individuels ont rencontré de graves difficultés. L'erreur fondamentale fut de sous-estimer la difficulté d'imposer des contraintes au marché, sans parler de négligences théoriques comme la supposition naïve et erronée qu'une stabilisation des prix à un niveau qui ne reflète pas la réalité du marché suffit à garantir ou même à augmenter les recettes des producteurs.

Pendant longtemps, les produits de base ont constitué un sujet de prédilection de la Suisse, qui a d'ailleurs assumé un rôle important dans leur négociation à la CNUCED VI et VII. Elle continuera à soutenir l'application des accords auxquels elle participe dans la mesure où ceux-ci respectent les mécanismes essentiels du marché. Elle oeuvrera en faveur de solutions de compromis en faisant valoir qu'il est de l'intérêt même des pays industrialisés de trouver des solutions adéquates aux problèmes économiques dont souffre bon nombre de pays en développement dépendant des aléas des marchés de produits de base. En effet, bon nombre de pays développés sabotent toutes initiatives fraîches susceptibles d'être promues et réalisées. La dernière en date, avancée par la Banque mondiale, cherchait à transformer le premier guichet du Fonds commun en un mécanisme de financement du commerce des produits de base, y compris par le recours aux nouveaux instruments financiers en la matière. Malgré le soutien de la Suisse à cette initiative et que nous nous proposons de réitérer à Cartagène, celle-ci fut accueillie par plusieurs pays de l'OCDE avec une grande réserve.

Plutôt que de se concentrer sur le "Programme intégré pour les produits de base" et les anciens thèmes qui l'accompagnent, il serait sans doute utile de promouvoir une analyse sérieuse des conditions susceptibles d'accroître la transparence des marchés et des difficultés liées à la diversification horizontale et verticale. C'est ce que la Suisse cherchera à appuyer à Cartagène.



EIDGENÖSSISCHES FINANZDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DES FINANCES
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELLE FINANZE

3003 Berne, le 24 janvier 1992

971.204

Au Conseil fédéral

8e Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement
 (CNUCED)

C o - r a p p o r t

à la proposition du DFEP du 20.1.1992

Proposition

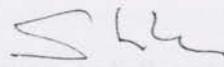
Réduction de deux du nombre des membres de la délégation en provenance de Berne.

Motifs

1. Compte tenu des difficultés financières actuelles, il importe plus que jamais de se montrer extrêmement rigoureux au niveau de la composition des délégations et de les réduire au strict minimum.
2. En l'occurrence, compte tenu d'une part de l'éloignement du lieu de la conférence et d'autre part du fait que l'on n'attend guère de résultats particulièrement tangibles et importants de la réunion en question, nous estimons excessive une délégation de 10 personnes, dont 9 en provenance de Berne.

- 3. Une délégation de 7 membres bien préparés devrait se révéler tout à fait suffisante pour représenter de manière efficace et satisfaisante notre pays dans les différents organes de la conférence.

DEPARTEMENT FEDERAL DES FINANCES



O. Stich

[Faint mirrored text, likely bleed-through from the reverse side of the page]



8è
Un
(C)

1.

La
org
coc
en
17

La
fév
fév

L'o
tra
mo
ges

Ho
res
les

Il r
bie
dan

1.



EIDGENÖSSISCHES VOLKSWIRTSCHAFTSDEPARTEMENT
 DÉPARTEMENT FÉDÉRAL DE L'ÉCONOMIE PUBLIQUE
 DIPARTIMENTO FEDERALE DELL'ECONOMIA PUBBLICA

Version corrigée de la proposition
 DFEP du 20 janvier 1992 (page 3)

Berne, le 23 janvier 1992

Au Conseil fédéral

8ème Session de la Conférence des Nations
 Unies sur le Commerce et le Développement
 (CNUCED VIII)

1. Introduction

La Conférence des Nations Unies sur le Commerce et le Développement (CNUCED) est un organe de l'Assemblée générale des Nations Unies. Elle a été créée en 1964 pour renforcer la coopération économique entre pays développés et pays en développement (PED). La Suisse en est membre à part entière depuis sa création. La Conférence, qui comprend désormais 171 membres, se réunit en principe tous les quatre ans.¹

La Huitième session de la Conférence se tiendra à Cartagena de Indias (Colombie) du 8 au 25 février 1992 et sera précédée d'une réunion de représentants à haut niveau les 6 et 7 février.

L'ordre du jour de la Conférence (annexé) comporte trois *thèmes horizontaux*. Au débat traditionnel sur l'interdépendance entre les politiques commerciales, financières et monétaires viennent s'ajouter deux thèmes récents: le développement durable et la bonne gestion des affaires publiques.

Hormis ces trois thèmes horizontaux, l'ordre du jour comprend cinq *thèmes sectoriels*: les ressources pour le développement, le commerce international, la technologie, les services et les produits de base.

Il résulte du processus préparatoire de la Conférence, que les *questions institutionnelles*, bien que ne figurant pas explicitement à l'ordre du jour, seront traitées de façon prioritaire dans les débats de la CNUCED VIII.

1. CNUCED I (Genève, 1964), CNUCED II (New-Delhi, 1968), CNUCED III (Santiago, 1972), CNUCED IV (Nairobi, 1976), CNUCED V (Manille, 1979), CNUCED VI (Belgrade, 1983), CNUCED VII (Genève, 1987)

partenaire commercial²). Cependant depuis la CNUCED VII, voire même avant, l'institution a semblé s'essouffler et bon nombre de pays en développement ont commencé à s'en détourner.

La CNUCED VIII tombe à un moment à la fois désavantageux et avantageux:

- désavantageux, parce qu'elle se tiendra lors des discussions finales de l'Uruguay Round et 4 mois avant la réunion internationale mammoth sur l'environnement et le développement à Rio. Il est donc prévisible que les thèmes commerce - développement - environnement ne pourront être traités sérieusement à Cartagène, les participants voulant garder leurs atouts pour les deux autres négociations jugées comme plus importantes;
- avantageux, parce qu'elle se situe à un moment où les relations Nord - Sud sont en redéfinition à la suite de la désintégration de l'Union soviétique et de l'effondrement de la philosophie du communisme. La CNUCED pourrait être le forum idéal pour analyser - dans un nouvel esprit de coopération non-idéologique - les problèmes de la coopération internationale en général et les relations Nord - Sud en particulier.

Pour ces raisons il est peu probable que les sujets de substance apporteront de nouveaux éléments à Cartagène. Cependant la discussion institutionnelle pourra constituer un élément essentiel et ceci d'un point de vue politique et de substance:

- politiquement, il est important de démontrer aux pays en développement que nous sommes prêts à intensifier notre collaboration avec eux et que nous sommes conscients que leur nouvelle politique d'ouverture vers le monde ouvre de nouvelles perspectives à une collaboration Nord - Sud;
- au point de vue substance, l'organisation d'un dialogue Nord - Sud sur une base analytique est essentielle pour l'intégration des pays en développement. La CNUCED est une organisation privilégiée de dialogue entre les pays en développement et les pays industrialisés en vue d'un consensus sur les grandes lignes de la coopération économique multilatérale. L'absence de mandat de négociation au sens étroit devrait permettre un dialogue ouvert et donne à la Suisse une plate-forme idéale pour recréer des alliances des petits pays en faveur d'un système multilatéral contractuel - seule garantie durable contre les rapports de force.

Pour la Suisse aussi, l'objectif principal de la Conférence, réside dès lors dans la réforme institutionnelle de la CNUCED. Cela ne sera cependant pas suffisant pour assurer le succès de la Conférence. La promotion d'un ou deux thèmes de réflexion nouveaux au niveau de la substance, qu'il est encore difficile de cerner, en raison de l'absence de priorités fixées par les 77, est également primordiale.

2. En 1990, les importations de la Suisse en provenance des PED ont représenté 10.2% de nos importations totales, et 16.3% de nos exportations ont été dirigés vers ces pays, contre respectivement 7.2% et 4.7% avec les pays de l'AELE. En outre la Suisse est le deuxième importateur mondial, par tête d'habitant, de produits manufacturés en provenance de PED.

Les positions sectorielles présentées en annexe 2 tendent à situer la CNUCED VIII dans le contexte économique et politique actuel et passent en revue les différents points que y seront traités. Nous soumettons simultanément à votre approbation les positions que nous nous proposons d'adopter respectivement sur chacun des principaux points.

2. Délégation suisse

La structure de la Conférence est la suivante: un organe plénier et deux comités de session. Le cas échéant, des groupes de négociation sectoriels siégeront séparément et de façon parallèle.

Nous vous proposons d'approuver la délégation suisse comme suit:

| | |
|---|---|
| M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart, Chef de la délégation (présence partielle) | Directeur de l'OFAEE |
| M. le Ministre J.-D. Gerber (suppléant du Chef de délégation) | Chef du Service du développement de l'OFAEE |
| M. H. Gattiker | Conseiller d'Ambassade, Ambassade suisse à Santa Fe de Bogotà (débat général) |
| Mme R. Flint | Conseiller d'Ambassade près la Délégation suisse à Genève (politique générale, "good governance") |
| M. S. Flückiger | Collaborateur diplomatique, OFAEE, (endettement, finances) |
| M. H. Schmid | Fonctionnaire scientifique, DFAE/DDA (pays les moins avancés, coopération économique entre les pays en développement) |
| Mme F. Bernard | Fonctionnaire scientifique, OFAEE, (commerce, services) |
| M. B. Heggli | Fonctionnaire scientifique, OFAEE, Service des investissements internationaux |
| Mme D. Petter | Collaboratrice diplomatique, DFAE/DOI questions institutionnelles) |

Cette délégation constituera le noyau de la représentation suisse à la CNUCED VIII. Elle pourra faire appel à des spécialistes de l'administration pour la compléter. Cette autorisation, qui ne sera utilisée qu'en cas de besoin absolu, est d'autant plus nécessaire que nous nous sommes limités à vous proposer une délégation très restreinte. En effet, lors des CNUCED précédentes, la délégation suisse était plus étoffée. A titre de comparaison, les pays nordiques se feront représenter à Cartagena par deux fois plus de délégués.

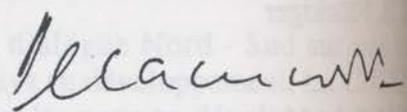
3. Consultation des Offices

Les services compétents du DFAE (Direction pour la coopération au développement et l'aide humanitaire, Service économique et financier, Direction des organisations internationales) et du DFI (Office fédéral de l'environnement, des forêts et du paysage) ont été consultés et ont exprimé leur accord avec cette proposition. Le DFF (Administration fédérale des finances) propose que la délégation suisse soit réduite à sept personnes (sans compter le chef de délégation et le représentant de l'Ambassade à Bogota).

4. Proposition

Nous vous proposons d'approuver le projet de décision annexé.

DEPARTEMENT FEDERAL DE L'ECONOMIE PUBLIQUE



2. En 1990, les importations de la Suisse de produits des PED ont représenté 10,2% de ses importations totales, et 18,3% de ses exportations ont été dirigées vers ces pays, contre respectivement 1,2% avec les pays de l'ALE. En outre, la Suisse est le deuxième fournisseur mondial, par tête, de produits manufacturés en provenance de PED.

Annexes:

1. Dispositif de décision
2. Positions de substance (voir annexes de la proposition DFEP du 20 janvier 1992)
3. Communiqué de presse (a/f, suivra)

Va pour co-rapport à:

- DFAE
- DFF
- DFI

Extrait du Procès-verbal à:

- Chancellerie fédérale, pour exécution (2)
- DFEP 10 (SG 2, OFAEE 8)
- DFAE 6 (SG 2, DDA 2, DOI 1, SEF 1)
- DFF 2 (SG 1, AFF 19)
- DFI 2 (SG 1, OFEFP 1)

Huitième Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement

Composition de la Délégation suisse

Vu la proposition de DFEP du 23 janvier 1992

Vu les résultats de la procédure de co-rapport, il est

décidé

1. La Délégation suisse à la Huitième Conférence des Nations Unies pour le Commerce et le Développement se compose comme suit:

| | |
|---|---|
| M. le Secrétaire d'Etat F. Blankart, Chef de la délégation (présence partielle) | Directeur de l'OFAEE |
| M. le Ministre J.-D. Gerber (suppléant du Chef de délégation) | Chef du Service du développement de l'OFAEE |
| M. H. Gattiker | Conseiller d'Ambassade, Ambassade suisse à Santa Fe de Bogotà (débat général) |
| Mme R. Flint | Conseiller d'Ambassade près la Délégation suisse à Genève (politique générale, "good governance") |
| M. S. Flückiger | Collaborateur diplomatique, OFAEE, (endettement, finances) |
| M. H. Schmid | Fonctionnaire scientifique, DFAE/DDA (pays les moins avancés, coopération économique entre les pays en développement) |
| Mme F. Bernard | Fonctionnaire scientifique, OFAEE, (commerce, services) |
| M. B. Heggli | Fonctionnaire scientifique, OFAEE, Service des investissements internationaux |
| Mme D. Petter | Collaboratrice diplomatique, DFAE/DOI (questions institutionnelles) |

1. La délégation suisse suivra les lignes directrices décrites dans l'annexe 2 de cette proposition.
2. La Chancellerie fédérale est chargée de l'établissement des pouvoirs pour les personnes mentionnées sous le point 1.

Pour extrait conforme,

Aufgrund des Antrages des BOD vom 14. Dezember 1991
Aufgrund der Ergebnisse des Mitberichtsverfahrens wird

b e s c h l o s s e n :

1. Direktzahlungen
2. Tierhalterbeiträge; Erhöhung
Die Tierhalterbeiträge werden auf den 1. Januar 1992 um
Fr. 1500.- auf Fr. 6000.- pro beitragsberechtigtem Betrieb
erhöht.
3. Bewirtschaftungsbeiträge; Anpassung
Die Bewirtschaftungsbeiträge an die Landwirtschaft für
erschwererte Produktionsbedingungen werden auf den 1. Januar
1992 wie folgt festgesetzt:
4. Flächenbeiträge pro Hektar:
a) Hanglagen (16 bis 35% Steigung) Fr. 370.-
b) Senkenlagen Fr. 510.-
5. Sommerungsbeiträge pro Tier:
a) Höhe auf eigentlichen Alpen Fr. 170.-
b) Höhe auf Sommerungsbetrieben mit
Alpenscharakter Fr. 120.-
c) Milchziegen Fr. 40.-
6. Kostenbeiträge; Einbau der Betriebsbeiträge
Bedingt durch den Einbau der Betriebsbeiträge werden die
Kostenbeiträge je GVE auf den 1. Januar 1992 wie folgt
angepasst:
- a) Bergzone I:
Erhöhung um Fr. 20.- auf Fr. 380.- bei Rindvieh, Pferden
und Schweinen bzw. Fr. 470.- bei Schafen und Ziegen.
- b) Bergzone II:
Erhöhung um Fr. 40.- auf Fr. 620.- bzw. Fr. 780.-
- c) Bergzone III:
Erhöhung um Fr. 50.- auf Fr. 650.- bzw. Fr. 1100.-
- d) Bergzone IV:
Erhöhung um Fr. 60.- auf Fr. 1100.- bzw. Fr. 1430.-